



NOTE DE SYNTHÈSE N°5

OBJET : VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

Il s'agit de fixer les montants de subventions au profit des associations dont l'activité se situe sur le territoire communal. Ces associations ont sollicité une aide financière. A l'appui de cette demande, les associations ont adressé à Monsieur le Maire un dossier qui comporte les éléments permettant d'effectuer le versement.

Les demandes et la nature des projets présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Désormais, les associations qui demandent une subvention publique doivent s'engager à respecter le caractère laïque et les principes de laïcité.

Pour l'année 2023, le tableau est ainsi arrêté :

NUMERO	NOM ASSOCIATION	SUBVENTION 2023
1	Aïkido	250,00 €
2	Amicale du Personnel	750,00 €
3	AP2I Informatique	300,00 €
4	AS Football Club Poulxois	6 500,00 €
5	Atelier ALIZARINE	500,00 €
6	Atelier Couture & Patchwork	400,00 €
7	Atelier de musique	1 700,00 €
8	Bleu Azur	1 400,00 €
9	Chorale Auréto	550,00 €
10	Club la garrigue	1 400,00 €
11	Courir en garrigue	2 100,00 €
12	Donneurs de sang	200,00 €
13	FCPE	350,00 €
14	La Boul'quoise	1 550,00 €
15	La Jeunesse Poulquoise	1 100,00 €
16	La Prévoyante Chasse	1 200,00 €
17	Les anciens combattants de Poulx	200,00 €
18	Les Peintres des Capitelles	1 000,00 €
19	Poulx Randonnée pédestre	300,00 €
20	Prévention Routière	100,00 €
21	Team Poulx Trail	700,00 €
22	Téléthon	100,00 €
23	Tennis Club Poulx Avenir	1 800,00 €
24	Vétérans Poulxois	500,00 €
25	Francas du Gard	88 176,00 €
TOTAL		113 126,00 €



PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 2021-1109 du 24 Août 2021,
Vu les demandes des associations,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 27 Juin 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCORDER** Les subventions selon le tableau,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

PROJET